

Règlement du Pyrénées Vallées des Gaves Trail 2021

1. L'épreuve : l'association d'UZ CITY 65 organise le samedi 2 octobre 2021 la quatrième édition du Pyrénées Vallées des Gaves Trail.

Un 12 kms et un dénivelé de 640m+, 10 % route, 90 % trail,

Un 25 kms pour un dénivelé de 1400m+, 10% route, 90% trail

Et un 42 Kms pour un dénivelé de 3000m+, 10% route, 90% trail.

Départ des courses :

•12 Kms : Rendez-vous au Camping du Lavedan à (65400 Lau Balagnas) à partir de 8h et jusqu'à 9h30, la navette partira du camping à 10h00 pour vous emmener sur le lieu de départ ;

•25 Kms : Rendez-vous au Camping du Lavedan (65400 Lau Balagnas) à 7h30 pour retirer votre dossard, la navette partira du camping à 9h00 pour vous emmener sur le lieu de départ.

• 42 Kms : Rendez-vous au Camping du Lavedan (65400 Lau Balagnas) à 6h30 pour le départ de la navette du camping à 7h00 pour vous emmener sur le lieu de départ, retrait des dossards uniquement la veille au camping du Lavedan à partir de 14h.

2. Conditions d'inscription :

Selon l'article 231.3 du code du sport : Être titulaire d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir

option Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération

Française d'Athlétisme catégorie junior, espoir, sénior ou vétérans. (être né en 2003 et avant pour la saison 2019) ou titulaire d'une licence délivrée par la FFTriathlon, FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence. Ou, pour les autres participants, être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de « l'Athlétisme en compétition » datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Les courses sont ouvertes à toutes personnes de plus de 18 ans au jour de la course.

**Les cadets ne peuvent pas participer au 12 kms en raison du dénivelé positif de 600 m (cf normes FFA).*

Montant de l'inscription aux courses :

•12€ pour le 12 kms et dans la limite des 200 dossards disponibles par course.

•25€ pour le 25 kms et dans la limite des 200 dossards disponibles par course.

•42 € pour le 42 kms et dans la limite des 200 dossards disponibles par course.

Ces tarifs comprennent :

- Le dossard du trail
- Un cadeau d'inscription
- Un buffet d'après course d'après course
- Les inscriptions s'effectuent en ligne via le lien sur le site internet de l'épreuve (www.pyreneesvalleesdesgavestrail.com)

3. Ravitaillement : 1 Ravitaillement eau et solide pour le 12kms, 2 ravitaillements eau et solide sur le 25kms et 3 ravitaillements eau et solide sur le 42kms. A ces postes respectez l'environnement comme sur tout le parcours. Gobelet (éco cup) obligatoire pour tous les coureurs !

4. Barrière horaire : sur le 42 kms, pour des raisons de sécurité, nous arrêterons tous les coureurs dépassant les 4h45 de course au kilomètre 20 et 7h au kilomètre 30. Pas de barrière horaire sur le 25 kms et le 12 kms.

5. Matériel Conseillé : Course en semi autonomie, réserve d'eau, alimentation, téléphone portable, sifflet, bâtons autorisés, masques et gobelets obligatoire sur les ravitaillements, couverture de survie sur le 42 kms.

6. Assistance médicale et sécurité : Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

7. Assurance : L'organisation souscrit une assurance de responsabilité. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

8. Logistique : Un parking est mis à la disposition des coureurs au camping du Lavedan qui donnera également accès à ses sanitaires, les coureurs qui le souhaitent pourront ainsi se doucher à l'arrivée.

9. Classement et dotation : Les 3 premiers du scratch hommes et femmes seront récompensés. Les catégories ne seront pas prises en compte.

10. Dossier d'inscription et remise des dossards : le dossier d'inscription est à remplir exclusivement en ligne sur le site de Pyrénées Chrono. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 29 septembre.

La remise des dossards s'effectuera à partir du vendredi 1^{er} octobre de 14h00 à 21h00 au Camping du Lavedan (65400 LAU BALAGNAS)

Les participants gardent la possibilité de retirer leur dossard le samedi matin 2 octobre mais l'organisation conseille toutefois fortement de le retirer la veille pour éviter tout encombrement et pour respecter le protocole sanitaire

11. Pénalités : Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Non port du dossard
- Non respect du protocole sanitaire défini au point 12
- Aide extérieure de toute nature
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent
- Avis du service médical

12. Protocole sanitaire (COVID-19) :

Adhésion à la charte du coureur obligatoire, elle est à signer en ligne au moment de l'inscription. Les masques tissu sont interdits. L'organisation se réserve le droit de modifier ces conditions en fonction de l'évolution des protocoles en vigueur (Gouvernement et FFA).

13. Conditions de report et/ou d'annulation et conditions de remboursement:

En cas de météo défavorable, les organisateurs se réservent le droit de procéder à une modification des parcours ou à l'annulation des épreuves sous réserve d'accord préfectoral.

L'organisation assurera le remboursement intégral de l'inscription hors frais de gestion facturés par Pyrénées Chrono, uniquement en cas d'annulation définitive de l'épreuve à la date de report prévue. Toute demande de remboursement pour un autre motif ne sera pas prise en compte.